
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**DECISION N° 168 /MDPMEF/DOUANES DU 29 DEC 2006
Portant création d'un Comité d'Organisation de la Journée
Internationale de la Douane**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- VU la Loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 portant Code des Douanes ;
- VU le Décret n° 2004/97 du 29 janvier 2004, portant organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- VU le Décret n° 2005/50 du 03 février 2005 portant nomination de Monsieur GNAMIEN KONAN en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- VU l'Arrêté n° 496 du 13 décembre 2005 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant la lettre n° 06.SL.0369f du 20 novembre 2006 prévoyant la Journée Internationale de la Douane, le 26 janvier 2007,

DECIDE

Article 1 : Il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité chargé de l'organisation de la Journée Internationale de la Douane.

Article 2 : Le thème de la journée est dédié à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie ;

Article 3 : Le Comité est présidé par le Directeur Général Adjoint 2, le Colonel Agnès M'LANHORO.

Il comprend :

- MM. - KAKE LUCIEN, Coordinateur,
- BOBIA GROGHUET, chargé des finances et de la logistique,
- KOFFI MEA, chargé de la communication,
- DJAHA KONAN, chargé du comité scientifique,
- DAGNIGO ABDOULAYE, chargé du secrétariat ;

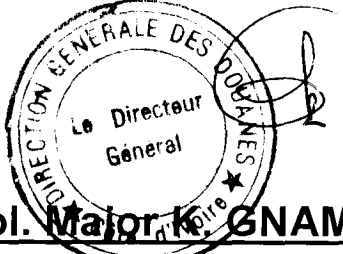
Article 4 : Les membres du comité constitueront, chacun, son sous comité de travail.

Article 5 : Le Comité se réunit sur convocation de son Président.

Article 6 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, fera d'une large diffusion pour information.

AMPLIATIONS

- DGD
- DGA
- IGSD
- CT
- Toutes directions douanes
- Tous services douanes


Col. Major K. GNAMIEN